



Groupement de la Moselle et de la Basse Alsace

21-23 Rue Chamborand
B.P. : 50321
57 203 SARREGUEMINES
Tél. : **03 87 98 40 14**

Secrétaire Général : Olivier BUCK

Section locale ALSTING

Président : Jean-Luc AUBERTIN
Tél.: **06 51 21 90 56**
E-Mail : uniat.alsting@free.fr

Trésorier : Daniel BRACH
Tél. : **03 87 99 15 63**

Notre section locale compte 150 membres au 15/03/2019 , donc une forte représentation au sein de notre commune.

➤ **Notre but:**

Rassembler toutes les personnes invalides, les accidentés du travail, les retraités, pré-retraité, les veuves, les handicapés mais aussi tous les assurés sociaux sans distinction d'âge ni de régime d'affiliation.

➤ **Notre activité :**

Défendre et présenter selon les bases légales, les intérêts, les droits, les revendications et autres requêtes de ses membres auprès des administrations, des pouvoirs publics et des tribunaux sociaux.

De les aider par des conseils et des renseignements.

Œuvrer pour la réhabilitation des handicapés.

D'éclairer et d'informer nos adhérents par un journal périodique « **L'invalidé du Travail** ».

De favoriser les relations internationales avec les organismes similaires.

Accidents du travail et maladies professionnelles.



Vous êtes accidenté(e) du travail ou victime de maladie professionnelle, l'UNIAT vous assiste dans vos démarches et procédures de :

- reconnaissance de la maladie professionnelle vis à vis de la Sécurité Sociale,
- reconnaissance de l'accident du travail vis à vis de la Sécurité Sociale,
- consolidation,
- indemnisation,
- faute inexcusable.

L'UNIAT vous représente et défend vos intérêts devant les différentes instances (Sécurité Sociale, TASS, TCI...) et autorités, voire contre l'employeur.

Handicap et dépendance.



L'UNIAT est aux côtés des personnes en situation de handicap et/ou de dépendance. Nous vous défendons pour :

- la gestion de votre dossier auprès des MDPH (carte d'invalidité, carte de stationnement, reconnaissance travailleur handicapé ...),
- l'obtention d'aides dans la vie de tous les jours (APA, PCH...),
- le recours gracieux devant la CDAPH,
- les recours devant le Tribunal du Contentieux et de l'Incapacité (TCI) et la Cour Nationale de l'Incapacité et de la Tarification des Accidents du Travail (CNITAAT).

Maladie et invalidité.



Votre état santé vous empêche d'exercer votre activité professionnelle. L'UNIAT vous aide à défendre vos droits :

- en cas d'arrêt maladie,
- en cas d'invalidité pour le complément invalidité,
- pour une reconnaissance Affection Longue Durée (ALD),
- pour bénéficier de la CMU (Couverture Maladie Universelle),
- pour une aide à la complémentaire.

L'UNIAT intervient pour vos dossiers :

- de demande d'expertise
- de recours devant les commissions de recours amiable auprès du TCI

Amiante.



Dans le cadre de votre activité professionnelle, vous avez été exposé à l'amiante et souffrez d'une pathologie qui en résulte. L'UNIAT vous aide pour :

- la reconnaissance des maladies professionnelles liées à l'amiante
- la défense des droits spécifiques à la retraite amiante
- l'indemnisation pour les ayant-droits

Retraite.



Vous êtes retraité(e) ou vous préparez votre départ à la retraite, l'UNIAT répond à vos questions concernant :

- la transition du statut salarié(e) à celui de retraité(e),
- la transition du statut d'invalidé à celui de retraité(e),
- la transition de la période de chômage à celle de la retraite,
- la retraite progressive,
- la retraite anticipée des métiers de la route (FONGECFA),
- les retraites de base (RSI, CARSAT, MSA...),
- la retraite pour inaptitude au travail,
- la retraite pour carrière longue,
- la retraite pour handicapés,
- la retraite pour pénibilité,
- les caisses de retraites complémentaires AGIRC et ARRCO,
- les régimes étrangers (retraite suisse, retraite allemande...),
- le cumul emploi retraite.

Veuvage .



La perte de votre conjoint est un moment douloureux et vous êtes confronté(e) à bien des difficultés.

L'UNIAT vous soutient pour :

- vos demandes d'allocation,
- votre pension de réversion,
- les questions sur le capital décès.

Nous vous accompagnons aussi dans vos démarches auprès de :

- l'assurance maladie,
- l'ONAC (Office National des Anciens Combattants),
- les impôts.

Chômage.



Vous avez perdu votre emploi, l'UNIAT vous aide et vous conseille pour :

- des informations sur les allocations et les aides,
-
- des informations sur leurs conditions d'attribution,
- un accompagnement en cas de licenciement suite à une inaptitude, un arrêt de travail, une maladie professionnelle, une maladie , une invalidité etc..

Autres services.



Nous vous aidons pour vos déclarations et exonérations d'impôts et diverses taxes

- déclaration sur le revenu
- exonération taxe foncière
- exonération taxe d'habitation
- exonération cotisations sociales sur les pensions
- demande d'allocations logement
-

Nous vous soutenons dans vos demandes d'aides, d'allocations et dans vos démarches

- CAF
- ONAC
- DRV